

Présentation de la Société d'économie mixte Soleil, Eau, Vent, Energie (SEM SEVE)

22 novembre 2018 – Rencontre 'Une montagne de solaire !' – PNR des Préalpes d'Azur – Bonson (06)

Jacky Houdoin, administrateur de la SEM SEVE

Il n'a pas été choisi un statut de coopérative pour pouvoir garder la main. La SEM SEVE a un statut de Société d'Économie Mixte Locale (SEML). Une SEML doit avoir au moins 50% de capitaux publics. Elle a été créée en janvier 2011, au début avec une trentaine de personnes. Le capital initial de 100 000 € s'est vite révélé insuffisant. En mai 2011, la première centrale a été installée. Les premières toitures étaient celles des collectivités. Au départ c'était réservé aux habitants de Puy Saint-André.

En octobre 2013, il y a eu une augmentation du capital de manière significative pour atteindre 870 000 €. Une action vaut 300 €. Aujourd'hui il y a 53 actionnaires citoyens qui détiennent environ 10 % du capital. C'est ouvert au-delà des habitants de Puy Saint-André. En 2019-2020, le périmètre de la SEM va complètement changer.

L'EDSB (Énergies Développement Services du Briançonnais, entreprise locale de distribution) a désormais 305 000 € dans la SEM, la Communauté de communes du Briançonnais est rentrée avec 250 000 € et Puy Saint-André a plus de 200 000 €.

La SEVE a, à ce jour, 16 centrales PV (environ 570 kWc) qui produisent l'équivalent de la consommation annuelle de 233 foyers soit environ 500 personnes (hors chauffage). Son chiffre d'affaires est de 163 000 €.

Les deux premières années après sa création, la SEM était déficitaire. En 2014, le report à nouveau a purgé le déficit des deux premières années, mais il n'y a pas eu de distribution de dividendes. En 2015, 2016 et 2017, il y a eu des distributions de dividendes, pas forcément pour les citoyens, mais pour les grands actionnaires. Les dividendes perçus par la commune de Puy Saint-André depuis 2015 lui permettent de financer son transport à la demande ainsi que les subventions aux associations de la commune.

La SEVE a des projets de turbinage. Il y a des hauteurs de chute à exploiter. Si les 2 projets de turbinage à l'étude voient le jour, la production actuelle de la SEM sera multipliée par 4.

Questions du public :

- Avez-vous une réflexion sur l'autoconsommation ?

Non, tout est réinjecté sur le réseau. Nous revendons à l'entreprise locale de distribution, l'EDSB et non à ENEDIS.

- Quel retour sur investissement ?

50% est distribué, 50% est réinjecté. 12 à 15 ans de retour sur investissement selon les projets. On a eu accès à des subventions de PACA à certains moments qui ont permis d'augmenter la rentabilité. Aujourd'hui on peut emprunter très bas. On emprunte le maximum sur le plus longtemps possible pour avoir de la trésorerie.

- Quelles banques ?

L'EDSB a une banque qui les connaît bien. Elle ne demande aucune garantie. La NEF a également pu être introduite mais ça n'a pas été facile avec les élus, mais à un moment elle a été plus compétitive.

- Compréhension de la population ?

A Puy Saint-André, certains ont été déçus car ils souhaitaient une coopérative et voulaient que ça reste sur Puy Saint-André, que ça soutienne les projets locaux (comité des fêtes, etc.). Une autre partie trouve ça extraordinaire.

Le PETR va être le seul territoire de montagne à signer le contrat de transition écologique avec l'Etat.

- Baisse de la consommation électrique sur le territoire ?

Le record de consommation électrique a été battu dans le Briançonnais l'année dernière car il y a eu beaucoup de neige, beaucoup de touristes et les appartements en station sont chauffés avec des « grilles-pains ».

Il y a 2 ans, l'EDSB a été autonome pendant 30 jours. Cette année il y a eu 75 jours d'autonomie et de la revente à ENEDIS. Il y a eu une prise de conscience qu'il y a d'autres richesses que l'or blanc.

- Actions de sensibilisation et rénovation énergétique ?

Des actions de sensibilisation sont menées par la Communauté de communes du Briançonnais.

Il y a 2 ans, la CCB a voté que ses revenus liés à la SEM soient entièrement investis dans la rénovation énergétique. 40 bâtiments ont ainsi été rénovés en 2 ans.

- L'activité de la SEM SEVE a-t-elle un impact sur les entreprises locales (artisans, poseurs) dans le département ?

Sur le territoire, une entreprise locale fonctionne à l'année. Elle propose l'assurance décennale à plus de 900 mètres d'altitude.

- Autres énergies

Afin de diversifier les sources d'approvisionnement, la SEVE a des projets en hydroélectricité qui vont lui permettre de produire jour et nuit. 70 000 euros ont été investis dans des études de turbinage.

Depuis 1 an, un mat de mesure du vent est installé sur un col en vue d'étudier l'opportunité d'implanter une éolienne. A cet endroit, il n'y a pas d'enjeu paysager, le paysage est déjà défiguré par les remontées mécaniques.

L'atlas éolien de PACA disait que dans les Hautes-Alpes on ne pouvait pas produire d'énergie éolienne.

- Qui anime la gouvernance ?

Le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs. Jacky Houdoin est administrateur représentant les 53 citoyens actionnaires.

<http://seveenergiereouvelable.fr/>